



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : enseignement

Question écrite n° 7773

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur les consequences des fermetures d'etablissements et de classes scolaires decidees pour l'annee scolaire 1993-1994 dans le departement de la Reunion. S'il est vrai que ces decisions reposent, en regle generale, sur le constat d'une baisse des effectifs et du necessaire redeploiement du personnel enseignant dans des secteurs geographiques a forte croissance demographique il n'en demeure pas moins qu'elles vont a l'encontre de la volonte du Gouvernement, par ailleurs, de maintenir le service public dans les zones deja fragilisees par un exode rural structurel. Le maintien des activites dans les zones rurales constituent encore pour ce departement, une reponse au probleme du chomage et des maux lies generalement a l'urbanisation rapide. Il lui demande aussi de bien vouloir lui faire part des orientations arretees sur cette question.

Texte de la réponse

Le maintien de services publics en milieu rural, dans le cadre d'une politique equilibree d'aménagement du territoire, constitue un des objectifs prioritaires de l'action gouvernementale. Dans ce contexte, compte tenu de l'importance des missions de service public qui lui sont devolues, le ministere de l'education nationale doit etre un partenaire tres present dans la definition et la mise en oeuvre des actions qui seront arretees en vue de revivifier le tissu rural. En ce qui concerne le premier degre, il a ete cree dans le departement de la Reunion, de 1988 a 1992, 265 postes d'enseignant pour 1 634 eleves supplementaires. A la rentree 1993 ont ete crees 55 postes d'enseignant et 3 postes de maitre formateur. Ces creations ont permis d'ameliorer notablement les conditions de scolarisation. Cet effort sera poursuivi pour la rentree 1994. Quant au mouvement des ouvertures et fermetures de classes, il correspond a la necessaire adaptation du reseau scolaire a l'evolution des effectifs. Chaque annee, des classes sont fermees dans des ecoles dont les effectifs baissent. Chaque annee, grace aux moyens degages par ces fermetures, des classes sont ouvertes la ou cela se revele necessaire et des postes sont affectes dans les secteurs prioritaires. S'agissant plus particulierement de l'evolution du reseau des etablissements de l'enseignement secondaire (lycees, lycees professionnels, colleges) dans le departement de la Reunion, le bilan de ces dernieres annees atteste, indeniablement, d'une claire volonte de maintenir, voire, le cas echeant, de favoriser, en tant que de besoin, le renforcement de son assise : rentree 1992 (trois colleges crees ex nihilo) ; rentree 1993 (un college cree ex nihilo). Pour la rentree 1994, le recteur de l'academie de la Reunion prevoit, par ailleurs, l'ouverture de deux lycees supplementaires (un a La Possession, l'autre a Saint-Leu).

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7773

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3989

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 770